

PLAN MUNICIPAL DE PROPRETÉ

2015-2020

La commune de La Madeleine contribue de manière quotidienne à la propreté de son territoire, en complément de l'action de Lille Métropole Communauté Urbaine au titre de sa compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers.

Le 17 juin 2009, le Conseil Municipal a adopté un premier Plan Municipal de Propreté. Celui-ci visait à la fois à définir des moyens visant à améliorer la qualité et le cadre de vie, tout en rappelant les obligations, les gestes et les comportements citoyens que chacun doit respecter.

Dans le cadre du mandat municipal en cours, la Ville a souhaité définir un nouveau plan d'actions en matière de propreté pour les années de 2015 à 2020.

Au delà d'un objectif d'efficacité économique et technique de l'organisation des services en charge de la propreté ainsi que de la maîtrise des coûts, la réussite de ce nouveau plan reposera sur une responsabilisation de l'ensemble des acteurs, en particulier en faisant concourir activement les citoyens à la qualité de leur cadre de vie.

1. COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET DES ENCOMBRANTS

La collecte des déchets ménagers et des encombrants relève de Lille Métropole Communauté Urbaine, au titre de sa compétence de collecte et traitement des résidus urbains.

1.1. RAMASSAGE DES ORDURES Ménagères

Le ramassage des déchets ménagers (recyclables/non recyclables) est actuellement assuré par la société ESTERRA, en qualité de prestataire de LMCU.

Bilan du Plan de Propreté 2009-2014

Jusqu'au 5 mai 2014, le ramassage des déchets ménagers était réalisé les lundis et jeudis.

Dans le but de simplifier et de rationaliser le fonctionnement afin que les collectes se fassent en même temps sur tout le territoire, les jours de collecte ont été modifiés à compter du 5 mai 2014, à savoir :

- Déchets recyclables : mardi matin, à partir de 6 heures.
- Déchets non recyclables : mardi et vendredi matin à partir de 6 heures.

Seule la rue Saint-Pierre est soumise au régime de Marcq-en-Baroeul, à savoir le jeudi à partir de 12h30 pour les déchets recyclables et non recyclables et le lundi à partir de 12h30 pour les déchets verts.

Avant le changement des jours de collecte, un certain nombre de poubelles ou containers étaient sorties dès le vendredi soir sur la voie publique, occasionnant des problèmes de salubrité et de sécurité publique durant le week-end.

Depuis le changement des jours de collecte, ce nombre a notablement diminué.

Objectifs du Plan de Propreté 2015-2020 :

- S'assurer du bon fonctionnement du système de collecte (exemple : veiller à faciliter le passage des camions en cas de problème de stationnement).
- Faire mieux respecter les horaires de présentation des containers fixés par l'arrêté municipal réglementant la propreté (verbalisation) : sortie des containers la veille du jour de collecte ou le matin même, rentrée des containers le jour même de la collecte ;
- Mieux identifier les containers sur la voie publique pour apporter une réponse adaptée à cette problématique (exemple : possibilité de dotation en sacs, en cas de manque de place pour les containers dans l'habitation).

BORNES D'APPORT VOLONTAIRE

Depuis de nombreuses années, avant même la mise en place de la collecte sélective en porte à porte, la Ville de La Madeleine a implanté des bennes enterrées pour la collecte en apport volontaire du verre et du papier, le ramassage étant assuré par un prestataire de la Communauté Urbaine.

Bilan du Plan de Propreté 2009-2014

Compte tenu du mauvais état de certaines de ces bennes, des faibles tonnages collectés (en dehors des dispositifs installés place des Fusillés et Déportés) et du refus de prise en charge de leur renouvellement par la Communauté Urbaine, plusieurs bennes enterrées ont été supprimées : avenue Saint Maur, rue Paul Doumer (Square du Chauffour), rue Guynemer et place de la gare.

Par ailleurs, Partenord Habitat a mis en place un système de bennes enterrées pour la collecte des déchets recyclables et non recyclables pour la résidence « Les Bouleaux » (avenue Victor Hugo).

Objectifs du Plan de Propreté 2015-2020 :

- Maintenir le site de bornes d'apport volontaire sur la place des Fusillés et Déportés.
- Expérimenter les bornes d'apport volontaire pour remplacer les poubelles dans des quartiers tests et dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain (exemple : Saint-Charles, Pardoën,...)

1.2. DÉCHETTERIE DE LA MADELEINE

Les Madeleinois ont la possibilité d'apporter leurs déchets dans les déchetteries de la Communauté Urbaine à savoir :

- les déchets de jardinage, de bricolage, bois, ferraille, cartons...,
- les déchets spécifiques : déchets ménagers spéciaux (peintures, solvants, produits phytosanitaires, batteries...), déchets d'équipements électriques et électroniques (électroménager, hi-fi, vidéo, ordinateurs...) et objets réemployables à destination des ressourceries (meubles, jouets, vaisselle...),
- les pneus, huiles, textiles...

Bilan du Plan de Propreté 2009-2014

La déchetterie de La Madeleine ouverte depuis le 19 septembre 2011, a trouvé sa place dans le réseau de déchetteries communautaires, comme en atteste la progression forte de déchets collectés, en lien avec la fin de la collecte des encombrants en porte à porte depuis 2013 :
2012 : 6879,43 t → 2013 : 9420,41 t → 2014 : 10 016 t (janv. à oct.)

Objectifs du Plan de Propreté 2015-2020 :

- Renforcer le « réflexe déchetterie », notamment lors des déménagements/emménagements sur la commune.
- Limiter l'apport d'objets réutilisables dans les bennes de la déchetterie de La Madeleine et créer des emplois par l'implantation d'une ressourcerie au sein de la Zone d'Activités Solidaires (ZAS) au droit de la friche SNCF rue Gustave Scrive.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

En complément de la déchetterie de La Madeleine, la LMCU propose le ramassage des encombrants pour des objets et déchets volumineux.

Bilan du Plan de Propreté 2009-2014

LMCU a adopté le 21 octobre 2011 une délibération portant sur la fin de la collecte des encombrants en porte à porte, ce mode de collecte ne favorisant ni le réemploi, ni le recyclage.

En 2012, à la demande de la Municipalité, la collecte en porte à porte s'est effectuée tous les deux mois, alors qu'elle se faisait tous les mois les années précédentes.

Depuis janvier 2013, une collecte sur rendez-vous est organisée par la Communauté Urbaine pour les objets et déchets volumineux avec possibilité de collecter séparément les objets pour du réemploi.

Dans plusieurs immeubles (bailleurs sociaux et copropriétés ayant passé une convention avec Lille Métropole), la collecte se fait, de façon mensuelle dans des lieux de stockage dédiés, évitant ainsi la présentation de déchets sur le trottoir désormais interdites. Les gestionnaires d'immeubles assurent la mise à disposition et l'entretien de ces locaux. En 2014, cela représente 1825 logements, avec 33 points de collecte.

Evolution du nombre de rendez-vous annuel :

En 2013 : 602 → 2014 : 402 (janv. à oct.)

Avantages/impacts :

- les usagers sont satisfaits de ce nouveau mode de collecte (enquêtes téléphoniques réalisées par LMCU).
- Suppression des passages de camionnettes privées collectant les encombrants.
- Diminution du nombre de dépôts sauvages et, plus particulièrement, des gros volumes.

Objectifs du Plan de Propreté 2015-2020 :

- Systématiser la mise en place de locaux d'encombrants au sein des immeubles, en particulier dans le cadre des nouveaux programmes de logements.
- Inciter les immeubles collectifs de plus de 50 logements (copropriétés et bailleurs sociaux) à passer une convention avec LMCU pour la gestion des encombrants, dès lors que l'immeuble dispose d'un local spécifique adapté.

1.3. DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX (DMS) ET DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX (DASRI)

Les Déchets Ménagers Spéciaux (DMS) sont des produits dangereux pour la santé et l'environnement. Ils comprennent essentiellement :

- Les déchets et résidus de peintures, décapants, solvants, colles, mastics, vernis, ...
- Les produits phytosanitaires (fongicides, pesticides, insecticides, herbicides, engrais, ...)
- Les huiles de vidange et filtres, huiles végétales,
- les DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux).

Bilan du Plan de Propreté 2009-2014

A la demande de la Ville, ESTERRA collecte les DMS par des dépôts en déchetterie et par des apports volontaires des usagers à la camionnette stationnée régulièrement place des Déportés et des Fusillés.

Evolution :

2012 : 79,11 t → 2013 : 90,63 t → 2014 : 91 t (janv. à sept.)

Objectifs du Plan de Propreté 2015-2020 :

- Continuer à proposer une collecte spécifique des DMS place des Déportés et des Fusillés 2 fois par mois.
- Examiner la possibilité de router une partie du gisement des résidus de peintures vers une activité recyclerie, partie intégrante de la ressourcerie.

2. NETTOYAGE DE L'ESPACE URBAIN

2.1. PROPRETÉ DES RUES ET DES ESPACES PUBLICS

Chaque propriétaire et/ou locataire d'un logement est responsable de la propreté de son trottoir et du fil d'eau. En complément de l'action des Madeleinois, la Ville intervient pour améliorer le cadre vie.

Concernant les déjections canines, chaque propriétaire de chiens et autres animaux de compagnie a le devoir de ramasser leur déjection. Dans ce cadre, la Ville met à la disposition des maîtres des caniparcs et des sachets de type canipoche.

Concernant les mégots de cigarettes, ils font l'objet d'une pollution et d'un impact visuel négatif associés à des difficultés de nettoyage. La Ville a installé des cendriers urbains au niveau de certaines poubelles publiques.

Bilan du Plan de Propreté 2009-2014

Le service Propreté de la Ville compte 18 agents auquel s'ajoute un prestataire extérieur venant en complément de l'action des agents municipaux.

Une réflexion globale sur le parc de matériels a été initiée. La Ville dispose d'une balayeuse, d'un aspirateur autotracté Glutton et d'un véhicule pouvant être équipé d'une brosse.

La quantité de déchets collectés et envoyés à l'usine d'incinération d'Halluin a nettement baissé depuis 2013, avec la fin de la collecte des encombrants en porte à porte :

2012 : 470,2 t → 2013 : 242,3 t → 2014 : 132,8 t (janv. à juillet)

La Ville compte deux **caniparcs** (parc Malraux et parc Aurélia) et une cinquantaine d'emplacement de distributeur de **canipoches**.

Evolution du nombre d'emplacements disposant de canipoches :

2010 : 25 → 2011 à 2013 : 31 → 2014 : 55

La Ville a continué à renouveler les poubelles publiques et testé un nouveau dispositif square de la Victoire : une poubelle « Jumbo » enterrée et vidée par un système d'aspiration, sa capacité de 70 litres permettant de réduire les déplacements.

Depuis janvier 2013, la Ville a mis en place un **Numéro Vert** (0800 059 110 – appel gratuit depuis un poste fixe) pour répondre au mieux aux réclamations des usagers. L'objectif est de fournir aux Madeleinois un service d'intervention rapide pour des questions quotidiennes de type voirie (dégradations de chaussée, etc...), déchets, éclairage public, etc.

Evolution du nombre d'interventions suite à l'appel du Numéro Vert :

2013 : 79 dont 13 pour la propreté urbaine → 2014 : 22 dont 18 pour la propreté urbaine (janv. à oct.)

En septembre 2014, en complément du Numéro Vert, la Ville a créé une **application pour smartphone** permettant, entre autres, de signaler tout problème sur la voie publique ou anomalie liée au cadre de vie avec possibilité de prendre une photo avec envoi d'un mel ou contact téléphonique.

La **Police Municipale** intervient en coordination avec les Services Techniques dans le cas de situations de malpropreté.

Objectifs du Plan de Propreté 2015-2020 :

- Mettre en place des nettoyages « en profondeur » des rues avec différents moyens matériels (balayeuse,...) impliquant ponctuellement l'interdiction de stationner.
- Optimiser la fréquence de passages des agents de propreté urbaine (en régie ou prestataire extérieur) suivant une sectorisation de la ville (« points noirs », saisons,...).
- Renforcer les moyens humains (internes et externes) et matériels, y compris véhicules (laveuse, tricycles,...), pour le nettoyage de la Ville.
- Optimiser le ramassage des poubelles municipales, en particulier afin d'éviter des désordres lors du week-end.
- Poursuivre le maillage de la commune avec des poubelles municipales, des distributeurs de sachets à déjection canines et des cendriers.
- Améliorer la réactivité municipale par la mise en place d'un service d'intervention rapide.
- Créer une brigade environnement au sein de la Police Municipale accompagnant notamment les agents de propreté.
- Assurer un rôle de veille et d'alerte sur la propreté des espaces privés ouverts, dont l'entretien est de la responsabilité de bailleurs ou de copropriétés.

2.2. PROPRETÉ DU MARCHÉ FORAIN

Les marchés madeleinois ont lieu les lundis et vendredis matin sur la place des Fusillés et des Déportés. Les commerçants non sédentaires doivent évacuer leurs déchets (emballages, produits invendus,...) à leur départ via des bennes spécifiques.

La société ESTERRA intervient après chaque marché pour assurer un nettoyage de la place.

Bilan du Plan de Propreté 2009-2014

Lancé au 1^{er} octobre 2010 sur les deux marchés madeleinois, la collecte des bio-déchets a été initié par la Ville, en étroite collaboration avec les services de LMCU, ESTERRA et la SOMAREP (Délégation de Service Public des marchés madeleinois). Des containers spécifiques ont été mis à disposition dans des lieux stratégiques.

Evolution de la quantité de biodéchets collectés :

2012 : 11,46 t → 2013 : 12,25 t → 2014 : 2,5 t (janv. à oct.)

Objectifs du Plan de Propreté 2015-2020 :

- Réaliser des actions de sensibilisation vers les commerçants par la brigade environnement de la Police Municipale, sur l'état de propreté de leur emplacement et du tri sélectif réalisé, plus particulièrement, lors de leur départ.
- Lors des manifestations organisées sur la place, s'assurer auprès des organisateurs des moyens prévus pour le maintien de la propreté des lieux.

2.3. PROPRETÉ DES MURS

Pour répondre rapidement et efficacement à la problématique des tags, la Ville a mis en place une équipe à la disposition des habitants qui, après accord des occupants, intervient avec du matériel adéquat et efface gratuitement les tags.

Bilan du Plan de Propreté 2009-2014

L'équipe « anti-tags » est constitué de 2 agents de la Ville.

Evolution du nombre d'interventions réalisées :

2009 : 600 → 2010 : 736 → 2011 : 523 → 2012 : 696 → 2013 : 546 → 2014 : 660 (janv. à oct.)

Objectifs du Plan de Propreté 2015-2020 :

- Poursuivre les actions de l'équipe « anti-tags » comprenant des interventions rapides.
- Porter plainte systématiquement lorsqu'un bâtiment municipal est tagué, et inciter les particuliers à en faire autant.

2.4. PROPRETÉ DES CHANTIERS

Les chantiers et leurs abords peuvent parfois présenter des désordres en termes de propreté et sécurité.

Bilan du Plan de Propreté 2009-2014

Les arrêtés municipaux comprennent systématiquement des dispositions sur la propreté des chantiers notamment pour éviter de salir les abords ainsi que, éventuellement, les chaussées empruntées par des transports de terre ou de matériaux.

La Police Municipale contrôle les chantiers à raison d'une tournée par semaine.

Impact :

Diminution des plaintes des Madeleinois concernant la propreté des chantiers.

Objectifs du Plan de Propreté 2015-2020 :

- Améliorer la vigilance des services sur l'état de propreté des chantiers et leurs abords, et le respect des dispositions des arrêtés municipaux, grâce aux passages réguliers des agents de la Police Municipale.

3. RESPONSABILISATION DES MADELEINOIS ET ACTEURS LOCAUX

La propreté étant l'affaire de tous, la Ville utilise les moyens à sa disposition pour lutter encore et toujours pour une ville plus propre, à savoir la communication et la sensibilisation des Madeleinois et, à défaut, des sanctions.

3.1. CORRESPONDANTS PROPRETÉ

Parce que la propreté est l'affaire de tous, la Ville souhaite mieux associer les habitants au respect de notre environnement quotidien.

Objectifs du Plan de Propreté 2015-2020 :

- Mobiliser dans chaque quartier des correspondants propreté, citoyens volontaires sélectionnés suite à un appel à candidature (cf. annexe 1).

3.2. COMMUNICATION ET SENSIBILISATION DES MADELEINOIS

La Ville communique mensuellement par le biais de son magazine municipal et de son site internet.

Bilan du Plan de Propreté 2009-2014

Dans l'objectif d'informer et sensibiliser les Madeleinois, la Ville communique mensuellement par le biais de son magazine municipal sur les différentes thématique du plan de propreté (chapitre « cadre de ville »).

A cela s'ajoute des communications plus ciblées (exemple : autocollants « STOP aux poubelles non rentrées ! », flyers « STOP aux déjections canines ! Respecter, c'est ramasser ! »).

Depuis 2009, il est également organisé une opération "nettoyage de printemps" dans la ville, avec tous les Madeleinois volontaires, en partenariat avec LMCU, des associations et des commerçants madeleinois, et avec la contribution directe des élus de la majorité municipale (environ 300 kg de déchets collectés en 2013).

Objectifs du Plan de Propreté 2015-2020 :

- Poursuivre et développer des actions de communication sur la base du nouveau plan de propreté via les différents supports disponibles (journal municipal, site internet, panneaux d'affichage électronique, plaquettes) auquel s'ajouteront des opérations « coup de poing ». La Ville communiquera sur le coût des actions de propreté de la ville au quotidien, ramené par habitant.
- Poursuivre les actions de sensibilisation :

→ **Tout public** : rappel d'éco-gestes, opération « nettoyage de printemps », manifestations diverses (Bus info-tri de LMCU, action du PIJ...), rappel des obligations des maîtres de chiens et animaux domestiques concernant les déjections canines, rappel des obligations d'entretien des trottoirs et, plus particulièrement, lors de déménagement ou emménagement ;

→ **A destination des scolaires** et notamment dans le cadre des temps péri-scolaires : respect de l'espace public, enjeux environnementaux de limitation de la production de déchets.

→ **A destination des acteurs locaux** : responsabiliser et encourager les commerçants et artisans concernant la gestion de leurs déchets et la problématique des mégots de cigarette présents sur leur trottoir.

3.3. SANCTIONS EN CAS DE NON-RESPECT DES RÈGLES DE PROPRETÉ

La Police Municipale dresse des contraventions pour des faits relatifs à la propreté de la ville concernant :

- Le dépôt ou l'abandon d'ordures, de déchets, de matériaux ou d'objets hors des emplacements autorisés ;
- Le dépôt ou l'abandon d'ordures, de déchets, de matériaux ou d'objets en vue de leur enlèvement par le service de collecte sans respecter les conditions fixées par l'autorité administrative ;
- L'abandon de déjection canine.

Bilan du Plan de Propreté 2009-2014

Depuis le 12 octobre 2013, des interventions sont effectuées deux fois par semaine conjointement par les Services Techniques et la Police Municipale. De plus, celle-ci a réalisé des actions de sensibilisation concernant les poubelles non rentrées.

L'arrêté municipal réglementant la propreté des voies et espaces publics de la commune de La Madeleine du 23 décembre 2010 a été modifié le 2 juillet 2013.

Au regard de la délibération n°4/1 du Conseil Municipal du 19 décembre 2013, la Police Municipale peut sanctionner les dépôts sauvages évacués par les services techniques (coût forfaitaire d'élimination et coût d'élimination au m³).

Pour les déjections canines, il est désormais possible de dresser une amende par timbres fiscaux.

Evolution du nombre de verbalisation pour des faits relatifs à la propreté de la ville :

2012 : 79 → 2013 : 74 → 2014 : 231 (janv. à oct.)

Evolution du nombre de verbalisation pour des fouilles de poubelles :

2012 : 26 → 2013 : 7 → 2014 : 3 (janv. à oct.)

Objectifs du Plan de Propreté 2015-2020 :

- Sanctionner systématiquement les auteurs identifiés de dépôts sauvages d'ordures, les poubelles non rentrées et les maîtres de chiens qui ne ramassent pas les déjections (application du règlement municipal de propreté).
- Créer une brigade environnement spécialisée au sein de la Police Municipale.

4. PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT DANS LE CADRE DE NOS ACTIONS PROPRETÉ

4.1. LIMITATION DES CONSOMMATIONS EN LIEN AVEC LA PROPRETÉ DE LA VOIRIE

4.1.1. Récupération d'eau de pluie

Le complexe Claude DHINNIN et les serres de La Madeleine possèdent des cuves de récupération d'eaux pluviales. De plus, des récupérateurs ont également été installés aux jardins familiaux et au jardin pédagogique.

Objectifs du Plan de Propreté 2015-2020 :

- Développer l'utilisation d'eau de pluie pour le nettoyage urbain et les espaces verts.
- Intégrer des systèmes de récupération d'eau de pluie lors des projets d'aménagement communaux (ex : services technique et pôle raquette).

4.1.2. Utilisation de sel pour le déneigement

Lors des gelés, des saleuses quadrillent la ville et du sel est fourni aux Madeleinois qui en font la demande à raison d'une pelle par habitant.

Objectifs du Plan de Propreté 2015-2020 :

- Optimiser l'utilisation de sel et/ou l'utilisation de techniques alternatives.

4.1.3. Désherbage et techniques alternatives aux pesticides (objectif zéro pesticides)

Des techniques alternatives à l'utilisation de pesticides sont utilisées pour le désherbage (paillage suite à l'élagage, plantes couvre sol, arbustes aux pieds des arbres, utilisation d'amidon,...). Les pesticides sont utilisés uniquement pour le désherbage du cimetière.

Objectifs du Plan de Propreté 2015-2020 :

- Atteindre l'objectif de « zéro pesticides » pour l'entretien des voiries et espaces verts.
- Inciter les autres gestionnaires d'espaces verts collectifs à en faire de même (copropriétés, bailleurs sociaux).

4.2. VALORISATION DES DÉCHETS

La Ville souhaite valoriser la majorité des déchets collectés et/ou généré par les différents établissements municipaux.

4.2.1. Déchets collectés par la Ville sur l'espace public

Au regard des moyens de collecte et de l'organisation en place, seule une faible part des déchets collectés est triée.

Objectifs du Plan de Propreté 2015-2020 :

- Tester la mise en place de poubelles de collecte sélective, en particulier dans les parcs et jardins.
- Revoir l'organisation de la collecte et du stockage des déchets en lien avec la création des nouveaux locaux des Services Techniques.

4.2.2. Déchets du marché (collecte des bio-déchets)

Les biodéchets sont collectés pour les deux marchés madeleinois via des containers spécifiques (cf. 2.2). Avec la commune de Wattrelos, La Madeleine est seule sur la Communauté Urbaine à bénéficier de cette collecte.

4.2.3. Déchets municipaux

Comme toute structure, la Ville de La Madeleine génère des déchets pouvant être ou non valorisés, notamment :

- Les biodéchets de la restauration scolaire,
- Les papiers et cartons, valorisés dans le cadre d'un partenariat avec la société CDI Recyclage,
- Les cartouches d'imprimante,
- Les déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE),
- Des emballages.

Objectifs du Plan de Propreté 2015-2020 :

- Réduire les quantités de déchets à la source et choisir les filières de valorisation les plus adaptées. Cet objectif sera basé sur le programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) en cours de réalisation par la Communauté Urbaine.

4.2.4. Collecte des sapins de Noël

La Ville organise habituellement début janvier une collecte des sapins de Noël sur la place des Fusillés et Déportés. Lors des deux dernières années, la Ville a collecté environ 200 sapins qui ont été broyés sur place à cette occasion.

Objectifs du Plan de Propreté 2015-2020 :

- Proposer plusieurs points de collecte sur une durée plus longue afin de collecter le maximum de sapins de Noël.

4.2.5. Convention avec des associations pour la collecte de déchets recyclables dans des bâtiments communaux : piles, téléphones, bouchons

La Ville a signé des conventions avec des associations pour la mise en place de borne de récupération dans des bâtiments municipaux pour :

- Les piles et téléphones portables,
- Les bouchons plastiques.

Objectifs du Plan de Propreté 2015-2020 :

- Proposer des animations et augmenter le nombre de points de collecte.

4.2.6. Création d'une ressourcerie

Dans le but de limiter l'apport d'objets réutilisables dans la déchetterie de La Madeleine et dans l'objectif de créer des emplois, la Ville souhaite implanter une Zone d'Activités Solidaires au droit de la friche SNCF (cf. 1.5).

5. SUIVI DU NOUVEAU PLAN D' ACTIONS

Dans un objectif d'amélioration continue, des indicateurs chiffrés des différentes actions listées ci-dessous seront mises en place sur la durée du nouveau plan (2015-2020).

Une évaluation de la mise en œuvre du nouveau Plan Municipal de Propreté sera présentée chaque année au Conseil Municipal.

ANNEXE 1 :

LES CORRESPONDANTS PROPRETÉ

PROFIL :

Les correspondants propreté sont des Madeleinois **bénévoles** mobilisés autour d'un objectif commun : contribuer à la qualité de ville madeleinoise.

Force de propositions, ils informent les services municipaux, diffusent des bonnes pratiques et suivent la mise en œuvre dans leur quartier des actions menées en faveur de la propreté.

MISSIONS :

Parce que la propreté est l'affaire de tous, la Ville a souhaité associer les habitants au respect de notre environnement quotidien.

Ces correspondants constituent des « passerelles » supplémentaires entre les habitants et la municipalité. Ils auront en charge un quartier de la ville (une dizaine de « quartiers » sont envisagés en lien avec les zones d'intervention des services de propreté).

Leur mission : « Signaler, informer, proposer »

Signaler :

Ces habitants, sensibles aux questions de propreté et d'environnement, sont un relais d'information et de signalements auprès de la Ville.

« Je note ce que je vois, je le signale. »

Leur vocation est de tenir informés les services municipaux des problèmes importants ou récurrents de propreté qui touchent leur quartier.

Répertorier, identifier et photographier éventuellement les désordres observés (dépôts sauvages, graffitis, etc., localisation, quantité...) en parcourant les rues, telle est notamment leur mission.

Ils alertent ensuite les services municipaux en vue de leur intervention.

Proposer :

Ils peuvent aussi proposer et mettre en œuvre différents projets en faveur de la propreté de leur quartier (propositions de pose de cendriers urbains, de distributeurs canipoches ou de poubelles de rue supplémentaires...).

Ils concourent à la mise en œuvre du plan propreté dans chaque quartier par exemples en suggérant les priorités de nettoyage, les fréquences d'interventions et de sensibilisation....

Informer :

Ils ont également un rôle à jouer en matière de diffusion de l'information auprès de leur voisinage.

En faisant connaître le service propreté et en faisant comprendre son fonctionnement auprès des habitants, les correspondants participent aussi à l'amélioration de la propreté.

MOYENS MIS A LEUR DISPOSITION :

- Pour leur permettre d'assurer au mieux leur mission, la Ville organisera une « **formation** ».
Les services leur expliqueront ce qui existe déjà au niveau de la Ville : actions engagées, modes d'organisation, interventions des services techniques mais aussi de la police municipale
- Des **réunions**, dont la périodicité est à déterminer, seront organisées permettant un échange entre les différents correspondants propreté et la Ville (bilan, retour d'expériences, propositions...).

INFORMATION DES SERVICES TECHNIQUES :

Les services définiront un cadre précis des échanges d'informations avec les correspondants propreté permettant la réactivité, le suivi et la hiérarchisation des actions à mener, le support informatique sera privilégié.

SELECTION DES BÉNÉVOLES :

En lançant un appel à candidatures :

- Dans le magazine et sur le site internet,
- Sur les panneaux d'affichages électroniques.